



Communauté de Communes

Délibération n°2024/109

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 51

Absents : 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/109

➤ **URBANISME : ADHESION DE LA COMMUNE DE CHERANCE AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET GNAU**

La commune de Chérancé, adhérente à la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, a mis en place une carte communale (exécutoire à partir du 15 mai 2024).

La commune compte 353 habitants (RP 2021 en vigueur au 01/01/24) et représente environ 15 dossiers à instruire par an.

La commune recherchant un centre instructeur s'est adressée à la communauté de communes Maine Saosnois, sachant que 10 autres communes de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles étaient déjà instruites par notre service instructeur. Par délibération du 30 mai dernier, la commune a demandé à bénéficier du service instructeur de la Communauté de communes Maine Saosnois.

Une convention de prestation de service, dont le projet a été transmis à tous les conseillers communautaires, doit être établie pour formaliser cette adhésion.

Comme l'ensemble des communes adhérentes au service, la commune de Chérancé pourrait bénéficier du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de la CDC opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2022 permettant ainsi à ces usagers de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne.

La mise en œuvre de ce guichet auprès de la commune suppose de formaliser cette offre de service par l'établissement d'une convention, dont le projet a été transmis à tous les conseillers communautaires.

Compte tenu du faible nombre annuel de dossiers à instruire, les agents du service instructeur ADS sont favorables à cette demande.

Une demande de devis est en cours pour l'extension du logiciel OXALIS à cette commune. Compte tenu des délais de mise en œuvre, la prestation ne pourrait être effective qu'à compter du 1^{er} septembre prochain.

Pour mémoire, les tarifs annuels d'adhésion pour les communes extérieures sont les suivants :

- Droit d'entrée : 1.20 € / habitant.
- Tarif participation fonctionnement : 4.00 € / habitant.

La commission Aménagement du Territoire, réunie le 19 juin dernier, a émis un avis favorable.

Le Président demande au conseil de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Chérancé au service d'instruction des Autorisations d'Urbanisme et au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- **APPROUVE** la convention de prestation de service pour l'adhésion de la commune au service d'instruction des autorisations d'urbanisme et du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;

- **APPROUVE** les modalités financières d'adhésion présentées ci-dessus ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF